

Mairie de Bégard
Rue de la Résistance
BP4 22140 Bégard

02 96 45 20 19
mairie@begard.bzh
www.begard.bzh

SG/RM 78 - 07/25

Le **31 JUIL. 2025**

**ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION
SUR TOUTE LA COMMUNE À PARTIR DU
11/08/2025 AU 11/12/2025**

Le maire de Bégard,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code pénal,
Vu le code de la route,
Considérant que pour des raisons de sécurité, il s'avère nécessaire de réglementer la circulation sur toute la commune à partir du 11/08/2025 au 11/12/2025 afin de permettre des relevés sur le réseau d'assainissement (EU).

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La circulation sera régulée manuellement à partir du 11/08/2025 au 11/12/2025 en fonction des besoins du chantier.

ARTICLE 2 : La circulation sera alternée sur la section courante manuellement.

ARTICLE 3 : L'entreprise PARERA de CHANTEPIE (35), qui effectue ces travaux pour le compte de SUEZ, est chargée de la matérialisation du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Monsieur l'officier de police municipale de Bégard est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera faite à :

- Madame la Cheffe de Brigade de Gendarmerie de Bégard,
- Monsieur le Commandant du Centre d'Incendie et de Secours de Bégard,
- L'entreprise PARERA.

**POUR LE MAIRE,
L'ADJOINT**

Le Maire

Maël LE GALL



MAIRIE DE BÉGARD
CÔTES-D'ARMOR

